Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Pour tout complément d'information : **Relations avec les investisseurs**
(416) 947-1212

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT DANS CANADA NICKEL COMPANY INC.

Toronto (29 décembre 2023) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a fait l'acquisition de 19 600 000 parts (« parts ») de Canada Nickel Company Inc. (TSX-V: CNC) (« Canada Nickel ») au prix de 1,18 $ par part pour une contrepartie totale d'environ 23 128 000 $ de plusieurs vendeurs qui ont acquis les parts dans le cadre d'une offre de parts accréditives par Canada Nickel (les « achats d'actions »). Chaque part se compose d'une action ordinaire de Canada Nickel (une « action ordinaire ») et de 0,35 % d'un bon de souscription d'actions ordinaires de Canada Nickel (chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier constituant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne le droit à son détenteur de faire l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 1,77 $ en tout temps avant le 29 décembre 2026, sous réserve d'une accélération de la date d'expiration à la survenance de certains événements.

Agnico Eagle a passé environ deux ans à évaluer le secteur des minéraux critiques, en se concentrant sur le Canada et les régions où elle exerce ses activités, où la Société estime avoir un avantage concurrentiel. L'investissement d'Agnico Eagle dans Canada Nickel constitue un financement de début de croissance. Le vaste ensemble de terrains à prospecter et le portefeuille de gisements de sulfure de nickel en début de croissance de Canada Nickel sont situés dans le Nord de l'Ontario, à proximité des activités d'Agnico Eagle dans la région de l'Abitibi, en Ontario et au Québec. Le projet de nickel cobalt Crawford de Canada Nickel dispose d'importantes ressources en nickel et devrait avoir une empreinte carbone faible. Conformément à la stratégie bien établie d'Agnico Eagle en matière d'investissements dans les projets en début de croissance, cet investissement représente une occasion d'établir une présence dans une zone de nickel émergente et de surveiller les progrès du projet et les technologies émergentes pertinentes pour son développement.

Avant les achats d'actions, Agnico Eagle ne détenait pas d'actions ordinaires. Après les achats d'action, Agnico Eagle détiendra 19 600 000 actions ordinaires et 6 860 000 bons

de souscription, ce qui représente environ 12 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution et 15,6 % des actions ordinaires émises et en circulation après dilution partielle (en supposant que les bons de souscription soient exercés).

Parallèlement aux achats d'actions, Agnico Eagle et Canada Nickel ont convenu de signer une entente sur les droits des investisseurs en vertu de laquelle Agnico Eagle a droit à certains droits, pourvu qu'Agnico Eagle maintienne certains seuils de propriété dans Canada Nickel, notamment : (a) le droit de participer à des opérations de financement par actions et d'augmenter ses avoirs en action concernant l'émission de titres de participation dilutifs, afin de maintenir sa participation *au prorata* dans Canada Nickel au moment de ce financement ou d'acquérir une participation pouvant atteindre 15,6 % après dilution partielle dans Canada Nickel; et (b) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer à l'heure actuelle) de nommer une personne au conseil d'administration de Canada Nickel.

Agnico Eagle a fait l'acquisition des actions ordinaires et des bons de souscription à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions ordinaires additionnelles, des bons de souscription d'actions ordinaires additionnels ou d'autres titres de Canada Nickel, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription d'actions ordinaires ou des autres titres de Canada Nickel qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Canada Nickel est situé au 130, rue King Est, bureau 1900, Toronto (Ontario), M5X 1E3.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan qui produit des métaux précieux extraits d'exploitations situées au Canada, en Australie, en

Finlande et au Mexique. Elle possède un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnue mondialement pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de premier plan. Fondée en 1957, la Société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant chaque année depuis 1983 un dividende en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à investor.relations@agnicoeagle.com, ou composer le 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 29 décembre 2023. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à ce qui suit : L'acquisition ou la cession par Agnico Eagle de titres de Canada Nickel à l'avenir; les perspectives du secteur des minéraux critiques; les possibilités et les ressources potentielles liées aux propriétés de Canada Nickel, y compris le projet de nickel cobalt Crawford; et les attentes concernant l'empreinte carbone et l'utilisation potentielle des technologies émergentes à l'égard des propriétés de Canada Nickel.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.